

Piscine municipale

Horaires, activités et conditions d'accès, retrouvez toutes les informations utiles sur la piscine municipale de Saint-André.

Depuis le 21 juillet, il est nécessaire d'attester de l'une des trois preuves suivantes pour accéder à la piscine

- **Un parcours vaccinal complet** : 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ; 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ; 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection)
- **Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h**
- **Le résultat d'un test PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, d'au moins 11 jours et de moins de six mois.**

Sur quels supports figurent les preuves du pass sanitaire ?

Le pass sanitaire peut l'objet soit d'un document papier ou PDF (avec un QR Code certifiant sa validité), soit être stocké numériquement dans l'application TousAntiCovid

Comment faire le rapprochement d'identité entre le participant et la preuve sanitaire présentée ?

Toute preuve sanitaire doit être vérifiée avec une justificatif d'identité afin de s'assurer de la concordance entre la preuve sanitaire présentée et l'identité du participant.

A défaut, l'entrée de la personne sera refusée. Il ne s'agit pas d'un contrôle d'un relevé ou d'une vérification d'identité au sens du code pénal.

Qui est habilité à contrôler le pass ?

Les caissiers et régisseurs de la piscine de Saint André sont habilités à contrôler le pass lors du passage en caisse du public, avant la délivrance du ticket d'entrée.

Quelle application est utilisée pour contrôler le pass ?

Est utilisée l'application « TousAntiCovid Verif ». Cette application a un niveau de lecture minimum contenant les informations « pass valide/invalid » et « nom, prénom », « date de naissance », sans divulguer davantage d'informations de santé.

À partir de quel âge doit on présenter un pass ?

Toute personne âgée de plus de 12 ans.

Horaires d'ouverture au public

Horaires d'ouverture exceptionnels*

Mardi

9h - 11h / 12h - 19h

Mercredi	14h - 18h
Jeudi	9h - 11h // 12h - 18h
Vendredi	8h - 11h / 12h - 16h / 16h - 17h (seniors) / 17h - 20h
Samedi	8h - 12h (animations) / 14h - 17h
Dimanche	8h - 12h

* Suite aux dernières annonces du Gouvernement, les horaires de la piscine municipale sont exceptionnellement modifiés et peuvent être amenés à évoluer.

À noter :

- Fermeture de la caisse 35 minutes avant la fermeture. L'évacuation des bassins est effectuée 15 minutes avant la fermeture.
- Tout enfant de moins de 8 ans doit être accompagné d'un adulte se baignant.
- Toute personne accédant au bassin doit être en tenue de bain et pieds nus.
- Par mesure d'hygiène, il est interdit de manger et de boire dans les vestiaires et sur le bord des bassins.
- Une consigne (1 euro ou un jeton) est indispensable pour les casiers.

Petit bassin : 12.50 X 12.50 m (de 0.70 à 1.25 m de profondeur) / Grand bassin : 12.50 X 25 m (de 1.80 à 4.60 m de profondeur)

-

Tarifs

Tarifs Andrésiens ⁽¹⁾

Piscine

- Entrée plein tarif : 2.70 € l'unité et 24 € le carnet de 10 entrées
- Entrée tarif réduit ⁽²⁾ : 1.90 € l'unité et 17 € le carnet de 10 entrées
- Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.

Aqua bike :

- Séance Libre de 30 min non coachée : 6 € et 54 € le carnet de 10 entrées
- Séance coachée de 45 min : 8 € et 72 € le carnet de 10 entrées

Animations :

- Aquagym : 4.80 € et 43 € le carnet de 10 entrées
- Aqua-Senior : 4.80 € et 43 € le carnet de 10 entrées
- Aqua-Jogging : 4.80 € et 43 € le carnet de 10 entrées
- Bébé-Club ⁽³⁾ : 4.80 € et 43 € le carnet de 10 entrées

- Petits Nageurs⁽⁴⁾ : 4.80 € et 43 € le carnet de 10 entrées
- Cours de natation : 4.80 € et 43 € le carnet de 10 entrées

Tarifs Extérieurs

Piscine

- Entrée plein tarif : 3.20 € l'unité et 29 € le carnet de 10 entrées
- Entrée tarif réduit (2) : 2.40 € l'unité et 22 € le carnet de 10 entrées
- Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.

Aqua bike :

- Séance Libre de 30 min non coachée : 8.50 € et 76 € le carnet de 10 entrées
- Séance coachée de 45 min : 10.50 € et 94 € le carnet de 10 entrées

Animations :

- Aquagym : 7.20 € et 69 € le carnet de 10 entrées
- Aqua-Senior : 7.20 € et 69 € le carnet de 10 entrées
- Aqua-Jogging : 7.20 € et 69 € le carnet de 10 entrées
- Bébé-Club (3) : 7.20 € et 69 € le carnet de 10 entrées
- Petits Nageurs(4) : 7.20 € et 69 € le carnet de 10 entrées
- Cours de natation : 7.20 € et 69 € le carnet de 10 entrées
- (1) sur justificatif : carte d'identité, livret de famille, carte professionnelle.
- (2) sur justificatif : moins de 16 ans, demandeurs d'emploi, plus de 60 ans, étudiants, comité d'entreprise andrésien, personnes détentrices d'une carte d'invalidité.
- (3) bébé moins de 4 ans accompagné d'un adulte dans l'eau, (accompagnant supplémentaire possible au tarif normal).
- (4) enfant de 4 à 6 ans accompagné d'un seul adulte dans l'eau.

Animations

AQUAGYM : Venez vous entretenir et vous muscler en musique avec nos maitres-nageurs

Venez-vous entretenir et vous muscler en musique avec nos maitres-nageurs.

- Mardi : 12h15 - 13h et 18h - 18h45
- Jeudi : 12h15 - 13h
- Vendredi : 12h15 - 13h et 18h - 18h45
- Samedi : 17h - 17h45

Séances de 40 minutes - uniquement en période scolaires

AQUA-BIKE LIBRE : Séances durant les horaires d'ouverture public

Locations pour séances de 30 minutes – Accès libre – A partir de 16 ans

Hors affluence ou aquagym

AQUA-BIKE COACHE:

- Mercredi : 16h45 – 17h30
- Jeudi : 17h – 17h45

Séances de 45 minutes – uniquement en périodes solaires

AQUA-SENIORS :

Pour les plus de 60 ans qui veulent se maintenir en pleine forme dans la bonne humeur

- Vendredi : 16h – 16h45

Séances de 40 minutes – uniquement en période scolaires

AQUA-JOGGING :

Envie de courir dans l'eau ? Equipé d'une ceinture vous pratiquerez l'aqua-jogging dans le grand bassin, sans risque, même si vous n'êtes pas un bon nageur.

- Samedi : 8h – 9h

Séances de 40 minutes – uniquement en période scolaires

BEBE CLUB :

Venez passer des moments de bonheur avec vos bébés : accueil des enfants de 4 mois à 4 ans dans un bassin à 32°, spécialement aménagé.

Dossier à remplir sur place : certificat médical obligatoire à renouveler tous les ans.

Copie du carnet de vaccination à jour – 2^{ème} injection du Pentacoq obligatoire.

- Samedi : 9h – 11h

Uniquement en périodes scolaires – un maitre-nageur est **en permanence dans l'eau** à votre disposition.

PETIT NAGEURS :

Spécial jeunes enfants

Découverte ludique de l'eau pour les enfants de 4 à 6 ans, accompagnés d'un adulte dans l'eau.

- Samedi : 11h – 11h45

Uniquement en périodes scolaires

-

Cours de natation

	ENFANTS	ADULTES
	Horaires	Horaires
Mardi	17h – 17h30 17h30 – 18h	16h – 16h30 16h30 – 17h
Mercredi	14h – 14h30 14h30 – 15h 15h – 15h30 16h – 16h30	
Vendredi	17h – 17h30 17h30 – 18h	

-

Coordonnées Service Sports : 03 20 51 66 69 / Courriel (<mailto:sports@ville-saint-andre.fr>)